

Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais

ZSC FR 3102004

Document d'objectifs - Tome 3

Charte Natura 2000

Sommaire

LA CHARTE NATURA 2000	5
QU'EST-CE QU'UNE CHARTE NATURA 2000 ?	6
QUEL EST L'OBJECTIF DE LA CHARTE ?	6
COMMENT LA CHARTE S'INSCRIT-ELLE DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE EXISTANT ?	6
QUI PEUT ADHERER A LA CHARTE ?	7
QUE CONTIENT UNE CHARTE ?	7
QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES ADHERENTS A LA CHARTE ?	10
QUELLE EST LA DUREE DE L'ADHESION A LA CHARTE ?	10
COMMENT ADHERER ?	10
QUELLES SANCTIONS SONT ENCOURUES EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS SIGNES ?	10
PRESENTATION DU SITE, RAPPEL DES ENJEUX DE CONSERVATION.....	11
RAPPEL CARTOGRAPHIQUE DE LA SITUATION DU SITE	11
RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX DE CONSERVATION	12
RECOMMANDATIONS GENERALES	16
ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE	17
RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS PAR ACTIVITE	18
NAVIGATION DE PLAISANCE	19
PLONGEE SOUS-MARINE	21
PECHE DE LOISIR	23
PECHE PROFESSIONNELLE.....	25
ANNEXES.....	26

Avant-propos

Maitre d'ouvrage :

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France.

Opérateurs :

Principal : Office Français de la biodiversité (OFB)

Associé : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts-de-France (CRPMEM)

Rédaction du document d'objectifs (DOCOB)

Office Français de la Biodiversité (OFB) – Délégation de façade maritime Manche - mer du Nord

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts-de-France (CRPMEM)

Mise en page

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France.

Relecture et encadrement

Office Français de la Biodiversité (OFB) – Délégation de façade maritime Manche - mer du Nord

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France.

Préfecture maritime

Président du Comité de Pilotage

Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Référence à utiliser pour citer ce document

Office Français de la Biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Hauts-de-France. 2022. Document d'objectifs Natura 2000, site Ridens et dunes hydrauliques de détroit du Pas-de-Calais (FR3102004), Tome IV : Charte Natura 2000. 45 p.



Figure 1 : Paysage sous-marin des Ridens rocheux avec un faciès d'alcyons jaunes (*Alcyonium digitatum*), d'éponges fesses d'éléphant (*Pachymatisma johnstonia*) et d'hydrides petites tubulaires (*Tubularia larynx*) – Emmanuel DON-FUT (OFB)

Un document de gestion en quatre tomes

Le DOcument D'OBjectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes :

1. « Tome I : Diagnostics ».
2. « Tome II : Objectifs et mesures de gestion »
3. « Tome III : Charte Natura 2000 »
4. « Tome IV : Annexes »

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques de détroit du Pas-de-Calais »

Le comité de pilotage (COFIL) est chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs Natura 2000. Il a été créé et mis en place par l'arrêté préfectoral N°12/2018 du 23 mars 2018 (disponible dans le Tome V). La présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- les représentants institutionnels ;
- les collectivités territoriales et leurs élus ;
- les représentants des professionnels, des usagers et associatifs ;
- les gestionnaires d'espaces naturels ;
- les scientifiques ;

et plus largement l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

La charte Natura 2000



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales, et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB) a pour but de rassembler les éléments de gestion d'un site afin d'en préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire. Une partie de ce document décrit des mesures réglementaires qui conditionnent certains usages sur le site. La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, propose des bonnes pratiques à adopter sur la base du volontariat et de l'engagement moral.

Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

La charte est un des outils contractuels de mise en œuvre du Document d'Objectifs.

La charte est établie selon les modalités décrites dans l'article R.414-3, R.414-11 (5ème alinéa), et R.414-12 du code de l'environnement.

« Art. R. 414-12.-I.- La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des **pratiques de gestion** des terrains et espaces inclus dans le site ou des **pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces**. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'appliquent chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime. »

Quel est l'objectif de la charte ?

L'objectif de la charte Natura 2000 est de répondre aux **objectifs de conservation** (objectifs à long terme et objectifs opérationnels) **des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** ayant permis la désignation de la ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».

Elle vise ainsi à **encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation**. Il s'agit de « **faire reconnaître** » cette gestion qui permet le maintien d'habitats remarquables ainsi que d'inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présents sur le site.

Il s'agit d'une démarche volontaire et participative des acteurs locaux. Cet outil permet à l'adhérent de marquer un **acte fort d'engagement de gestion durable du site** en faveur des objectifs de conservation du patrimoine naturel poursuivi par le réseau Natura 2000. Elle peut de ce fait être utilisée à des fins de communication.

Comment la charte s'inscrit-elle dans le cadre réglementaire existant ?

La charte est un élément obligatoire du DOCOB. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à une activité et de la respecter.

Parmi les sujets faisant l'objet d'une réglementation existante, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant dans ce site Natura 2000 marin sur :

- Les espèces protégées (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...) (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement) et les espèces invasives (articles L. 411-3 du code de l'environnement),
- Les mesures de gestion « pêche » équivalant à évaluation d'incidence pour la pêche professionnelle visant à limiter les incidences sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire,
- Les modalités de protection des espèces de mammifères marins protégées selon l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, modifié le 05 octobre 2020.

En cas de doute sur les réglementations en vigueur, vous pouvez contacter :

- Les services en charge de la police de l'environnement (OFB...)
- Les services de l'État : DREAL, DIRM, DDTM.

- Les structures animatrices du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (OFB, CRPMEM).

Qui peut adhérer à la charte ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés tous les usagers du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais », individuels ou regroupés en structure collective (type fédération, association, prud'homme de pêche, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité professionnelle¹, ou de loisir, organisateurs d'événements ou de manifestations. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000.

¹ « Professionnels et utilisateurs des espaces marins » par l'article 40 de la Loi sur l'Eau et le Milieu Aquatiques (LEMA) dont les dispositions législatives ont été traduites dans le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 dit « décret mer ».

Que contient une charte ?

Des informations et des recommandations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site Natura 2000 :

1. Un **rappel du contexte général** du site, des enjeux et des objectifs de conservation (objectifs à long terme et objectifs opérationnels), et les intérêts de l'adhésion ;
2. **Des recommandations générales**, qui concernent l'ensemble du site. L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble de ces recommandations. Elles ne sont pas soumises au contrôle.
3. Des **engagements de portée générale**, qui concerne le site dans son ensemble et qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ces engagements sont **volontaires** : le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie, en cochant les cases correspondantes. Ces engagements sont également **contrôlables** : Les points de contrôle renvoient à l'action de la police de l'environnement et/ou à un suivi de la part de la structure animatrice.

4. **Des recommandations et engagements ciblés par activité**, qui représentent des comportements favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

- Les recommandations ne sont pas soumises au contrôle, cependant, l'adhérent doit signer l'ensemble des recommandations liées aux activités pour lesquelles il choisit de s'impliquer.

- Les engagements sont **volontaires** : le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie, en cochant les cases correspondantes. Ces engagements sont également **contrôlables** : Les points de contrôle renvoient à l'action de la police de l'environnement et/ou à un suivi de la part de la structure animatrice

Tableau récapitulatif - charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contient 2 types de souscriptions, ayant chacune des modalités différentes :

	Bonnes pratiques	
	Recommandations générales	Engagements de portée générale
Contenu	<p>Recommandations globales, applicables à l'ensemble des types d'utilisateurs</p> <p>Elles représentent des comportements favorables qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire définis dans le DOCOB</p>	<p>Engagement pour tous les usagers</p> <p>Engagements globales, applicables à l'ensemble des types d'utilisateurs, qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire définis dans les DOCOB</p> <p>Ceux-ci sont précis, pour ne pas laisser de marges d'interprétations.</p>
Qui peut souscrire ?	Tous types d'utilisateurs, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...)	Tous les types d'utilisateurs, que ce soit des professionnels ou des utilisateurs d'espaces marins (syndicats, clubs, associations, particuliers...)
Durée	5 ans	5 ans
Souscrit auprès de	La Direction Départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral	La Direction Départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral
Contrôles possibles ?	NON	OUI
Sanctions en cas de non-respect ?	/	Le Préfet maritime et /ou le Préfet du Pas-de-Calais peut décider de la suspension de l'adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an

Quels sont les avantages pour les adhérents à la charte ?

L'adhésion à la charte permet :

- de **confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion** permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- de participer et de sensibiliser à la démarche Natura 2000,
- de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000,
- de valoriser et de garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DOCOB,

La charte Natura 2000 en site marin ne prévoit pas de contrepartie financière.

En contrepartie les services de l'état et les structures animatrices du DOCOB s'engagent à fournir au signataire :

- les **informations d'ordre écologique** disponibles sur simple demande,
- les **éléments de gestion** préconisés et mis en œuvre dans le cadre du DOCOB.

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ?

Comment adhérer ?

La charte est signée pour une durée de **5 ans** (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la DDTM du Pas-de-Calais.

L'adhésion se fait auprès des structures animatrices du DOCOB, qui communiquent auprès des structures et accompagnent les signataires. Le formulaire d'adhésion est ensuite transmis à la DDTM du Pas-de-Calais pour instruction.

Le signataire doit transmettre un dossier contenant les éléments suivants :

- Une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (CERFA ministère

chargé de l'écologie 15278*01) remplie, datée et signée,

- La copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé, avec les engagements cochés (Annexe 7, pages 41 - 44),
- Une copie des documents d'identité.

Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect des engagements signés ?

Le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000 (Article R.414-12-1 du code de l'environnement) :

En cas de non-respect d'un engagement de bonnes pratiques ou du refus de la part du signataire de se soumettre au contrôle, le préfet maritime et/ou le préfet départemental peut décider de **la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.**

Présentation du site, rappel des enjeux de conservation

Rappel cartographique de la situation du site

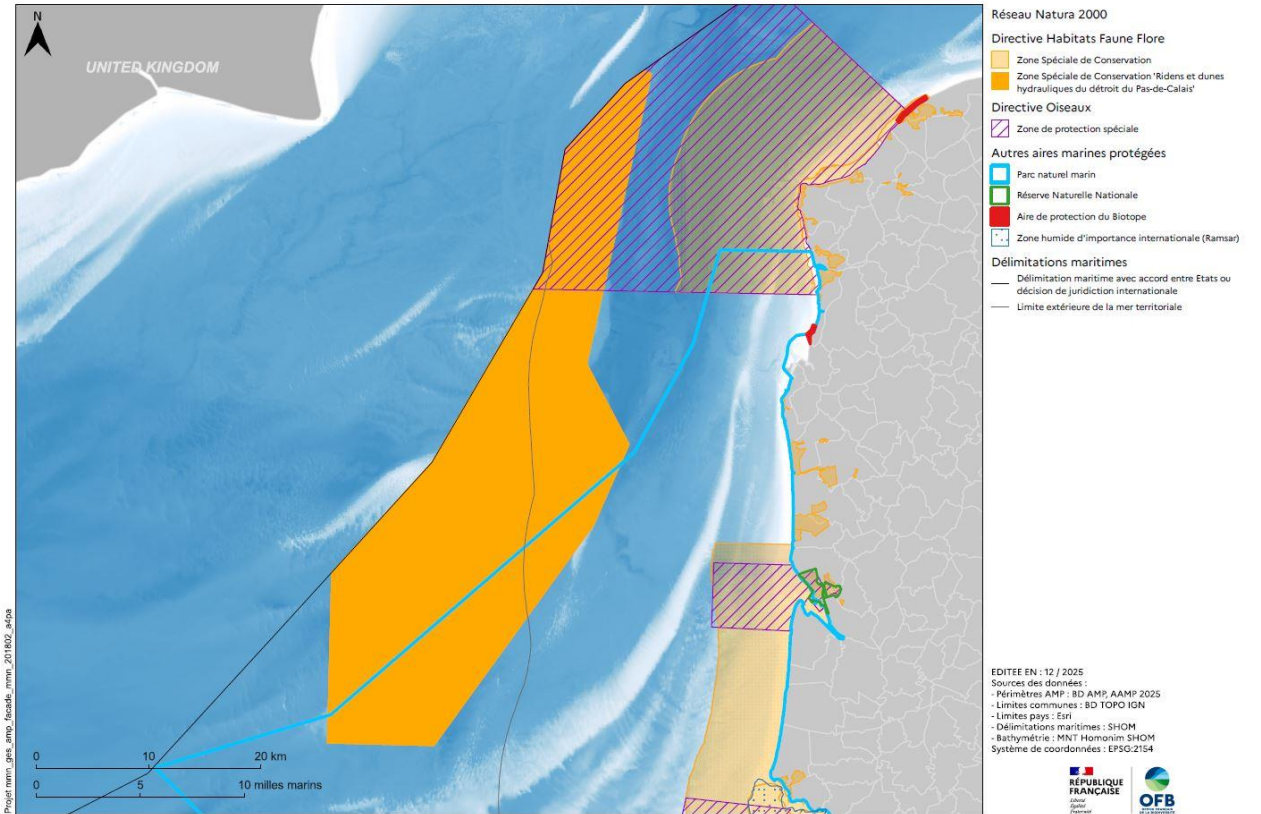
Le site Natura 2000 est situé en partie dans le rail de navigation où transitent environ 400 navires par jour, répartis sur les voies montantes et descendantes. Le site est fortement fréquenté par les pêcheurs professionnels. Du fait de son éloignement de la côte, les activités de loisir ne sont pas très développées.

De nombreux enjeux se concentrent dans cette zone restreinte aux courants élevés. La dynamique des milieux y est importante, notamment lorsqu'ils sont soumis aux nombreuses pressions anthropiques, consécutives à l'augmentation des usages en mer. Les connaissances nécessitent d'être actualisées en conséquence.

Le phoque gris, le phoque veau-marin et le marsouin commun fréquentent régulièrement la zone, de même que les oiseaux marins.

Les fonds marins sont constitués à 61% de dunes hydrauliques (Colbart, Vergoyer, Bassurelle), caractéristiques du détroit du Pas-de-Calais, comportant un nombre restreint d'espèces, uniques en Manche et inféodées à ces milieux. Ils abritent aussi un habitat exceptionnel : le haut-fond rocheux des Ridens. Il s'agit d'une mosaïque d'habitats à haute valeur patrimoniale exceptionnelle en Manche. La biodiversité y est très élevée.

ZSC RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS Aires marines protégées françaises



Rappel des principaux enjeux de conservation

Les enjeux sont les éléments du patrimoine naturel pour lesquels le site a une **responsabilité** de préservation et d'amélioration ou de maintien de l'état de conservation. Ils portent, ici, sur les habitats et les mammifères marins d'intérêt communautaire.

Ils sont déterminés à partir de :

- L'importance du site pour l'élément considéré par rapport aux échelles régionales et nationales,
- La fonctionnalité de l'élément dans l'écosystème,
- Les principales menaces auxquelles ils sont confrontés.

Tableau I : Rappel des principaux enjeux et impacts potentiels sur le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais		
ENJEUX DE CONSERVATION	ACTIVITES / PRESSIONS	IMPACTS POTENTIELS
Fonds meubles et dunes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pêche embarquée (Engins traînants et dormants) ; ▪ Travaux en mer (Immersion de sédiment, Extraction de granulats, Câbles, Énergies Marines Renouvelables) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitats dégradés par l'abrasion et le dépôt de matériel, perte de fonctionnalités/biocénoses voire d'habitat ; ▪ Hausse de la turbidité et moindre photosynthèse ; ▪ Enchevêtrement (Câbles, Engins de pêche) ;
Ridens et roches circalittorales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport maritime (Introduction d'Espèces Non-Indigènes) ; ▪ Qualité de l'eau (Pollution) ▪ Changements climatiques ▪ Perturbations naturelles (Courantologie) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitats souillés par les hydrocarbures ; ▪ Effets toxiques des contaminants et perturbations sensorielles ; ▪ Compétition spatiale avec les espèces non indigènes et modification de la structure /fonctionnalités ; ▪ Modifications de l'hydrodynamisme occasionnées par les travaux en mer (Dragage, Clapage, EMR) ; ▪ Modification des peuplements.

<p>Phoque gris et phoque veau-marin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pêche embarquée (Filets) ; ▪ Travaux en mer (Câbles, EMR) ; ▪ Transport maritime ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement et perturbation des phases d'alimentation, impacts physiologiques, diminution du succès reproducteur ; ▪ Enchevêtrement d'individus (blessures/ingestion) ;
<p>Marsouin commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements climatiques ; ▪ Qualité de l'eau (pollution) ; ▪ Sports et loisirs ; ▪ Macrodéchets. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbations sonores (assourdissement) ; ▪ Perturbations électromagnétiques (perte d'orientation) ; ▪ Ingestion d'hydrocarbures (effets toxiques) ; ▪ Bioaccumulation des contaminants (effets toxiques) ; ▪ Captures accidentelles et compétition trophique ; ▪ Mortalité.

La liste détaillée des espèces et habitats d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation du site, est présentée dans le tome 1 « Etat des lieux du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » et rappelée en Annexe 2 (Pages 30 – 31).

Tableau II : Enjeux, objectifs à long terme et objectifs opérationnels sur le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

Code			Objectifs à long terme	
Récifs	1110 et 1170	Ridens	OLT1	Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités de la mosaïque d'habitats des Ridens
	1170 R09.01	Roches circalittorales	OLT2	Maintenir le bon état de conservation et les fonctionnalités des roches circalittorales
Fonds meubles	1110 M08.01.02	Sables grossiers et graviers circalittoraux (dont dunes hydrauliques)	OLT3	Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des sables grossiers et graviers circalittoraux, en particulier dans les dunes hydrauliques
	1110-2	Sables moyens dunaires (dont dunes hydrauliques)	OLT4	Maintenir l'état de conservation et les fonctionnalités des fonds meubles, en particulier des dunes hydrauliques
	1110 M08.01.01.0 5	Sables et graviers infralittoraux appauvris à <i>Glycera lapidum</i>		
Phoques		Phoque gris	OLT5	Maintenir les fonctionnalités du site pour les phoques afin de contribuer au maintien de leur bon état de conservation
		Phoque veau-marin		
Cétacés		Marsouin commun	OLT6	Améliorer l'état de conservation des cétacés, en particulier du Marsouin commun

Légende :

Fort
Moyen
Faible

Tableau III : Enjeux et objectifs opérationnels sur le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

OLT	Code	Objectif opérationnel
OLT 1	OO A	Réduire les pressions exercées à l'échelle du site sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités
OLT 2		
OLT 3	OO B	Coordonner l'animation du site et réaliser une veille sur les usages
OLT 4		
OLT 5	OO C	Suivre les habitats et les espèces à enjeux et répondre aux enjeux de connaissance
OLT 6	OO D	Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Légende OO :

Protection
Restauration
Connaissance /suivis
Communication
Veille

Recommandations générales

Il s'agit de recommandations d'ordre général qui ne sont pas soumises à contrôle.

Le signataire **s'engage** à respecter la totalité de ces recommandations.

- ✓ Je prends connaissance des **enjeux de conservation** du patrimoine naturel, des **objectifs de conservation**, et de la **réglementation** en vigueur sur le site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais », notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>.
- ✓ Je sollicite les structures animatrices à toute fin utile à la bonne application de la charte.
- ✓ Je cherche à m'informer et me former, pour connaître et aider à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (directive Habitats-Faune-Flore) présents sur le site Natura 2000.
- ✓ Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des mammifères marins, je prends connaissance des signes de dérangement et des attitudes à avoir (Annexe 4, pages 35 – 36) et, si besoin d'informations supplémentaires, je m'informe auprès du gestionnaire du site.
- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site et je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale (rôle de sentinelle) sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes au gestionnaire du site (Annexe 3, pages 33 - 34). Ces observations concernent en particulier les mammifères marins d'intérêt communautaire (observés en mer ou capturés) et, selon l'activité, la présence ou la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000, et l'apparition ou le développement d'espèces non indigènes/invasives.
- ✓ Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police. Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel des sites Natura 2000 : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte...).

Engagements de portée générale

<input type="checkbox"/>	Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin (habitats et espèces).
Point de contrôle	Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mails, panneaux, réunions, affichage, flyers ...)
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

<input type="checkbox"/>	Toute l'année, je m'engage à ne pas déranger intentionnellement la faune marine en respectant une distance d'au moins 300 m à proximité des mammifères marins lorsque les conditions de navigation le permettent (cf Annexe 4).
Point de contrôle	Contrôle visuel en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Recommandations et engagements par activité

La ZSC « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » est un site exclusivement marin. Partant du constat que le milieu concerné est l'espace marin et qu'il est le lieu de nombreuses activités, il a été décidé de proposer des recommandations et des engagements par type d'activité et non par type de milieu. La liste présentée ci-dessous répertorie les principales activités présentes sur le site.

Il est important de préciser que les activités de pêche professionnelle ont fait l'objet de propositions de mesures réglementaires visant à limiter leur incidence sur les habitats et espèces marines d'intérêt communautaire. Par souci d'équité de traitement et d'efficacité, des mesures de gestion concernant également les autres activités, notamment la pêche de loisir. En conséquence, la charte propose peu d'engagements et davantage de recommandations de bonnes pratiques visant à la préservation du milieu marin.

Ces recommandations et engagements par activité concernent tout type de pratique individuelle, en clubs sportifs ou associations.

Activités concernées par la charte :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ▪ Navigation de plaisance | p. 19 - 20 |
| ▪ Plongée sous-marine | p. 21 – 22 |
| ▪ Pêche de loisir | p. 23 – 24 |
| ▪ Pêche professionnelle | p. 25 |

L'adhérent signera les recommandations et les engagements correspondant à son activité et pour lesquels il souhaite adhérer

Navigation de plaisance

(Voile habitable, motonautisme)

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **s'engage à** respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation de la mer et au littoral de la DDTM du Pas-de-Calais ou Préfecture maritime) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).

- ✓ Je cherche à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible lorsque je navigue sur le site Natura 2000

Engagements

En complément des engagements de portée générale, le signataire **s'engage à** respecter les engagements liés à son activité :

<input type="checkbox"/>	<p>J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Gérer mes déchets et les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés ;○ Utiliser des cuves eau noire et eau grise lors des escales ;○ Ne pas déverser de l'essence dans l'eau et veiller aux fuites ;○ Limiter l'utilisation de peinture antifouling ;○ Utiliser des produits d'entretien et aux propriétés antifouling peu agressifs et respectueux de l'environnement.
--------------------------	--

Point de contrôle	Constat avéré de pollution
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

<input type="checkbox"/>	<p>Je m'engage à ne pas mouiller l'ancre sur la mosaïque d'habitats des Ridens (têtes rocheuses et à proximité selon les coordonnées ci-dessous exprimées en degré décimaux - WGS 84) pour ne pas endommager des habitats sensibles et des espèces vulnérables</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E</td> <td>50,787966</td> <td>1,26993</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>50,789549</td> <td>1,335179</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>50,714035</td> <td>1,31098</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>50,712718</td> <td>1,242181</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces coordonnées correspondent à la zone « tampon » de la mesure visant à réglementer les arts trainants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens. Elle englobe l'ensemble de la mosaïque d'habitats des Ridens.</p>	Point	Latitude	Longitude	E	50,787966	1,26993	F	50,789549	1,335179	G	50,714035	1,31098	H	50,712718	1,242181
Point	Latitude	Longitude														
E	50,787966	1,26993														
F	50,789549	1,335179														
G	50,714035	1,31098														
H	50,712718	1,242181														
Point de contrôle	Absence d'embarcation ancrée dans la zone désignée															
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord																

Plongée sous-marine

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **s'engage à** respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je sensibilise les plongeurs aux bonnes pratiques à adopter en plongée (palmage et équilibrage maîtrisé afin d'éviter de toucher et d'impacter les organismes fixés, ne pas s'agenouiller sur des substrats colonisés, ne pas perturber les animaux).
- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation de la mer et au littoral de la DDTM du Pas-de-Calais ou Préfecture maritime) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet, etc.). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).
- ✓ Je cherche à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible lorsque je navigue sur le site Natura 2000

Engagements

En complément des engagements de portée générale, le signataire **s'engage à** respecter les engagements liés à son activité :

<input type="checkbox"/>	<p>J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Gérer mes déchets et les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés ;○ Utiliser des cuves eau noire et eau grise lors des escales ;○ Ne pas déverser de l'essence dans l'eau et veiller aux fuites ;○ Limiter l'utilisation de peinture antifouling ;○ Utiliser des produits d'entretien et aux propriétés antifouling peu agressifs et respectueux de l'environnement.
--------------------------	--

Point de contrôle	Constat avéré de pollution															
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord																
□	<p>Je m'engage à ne pas mouiller l'ancre de l'embarcation sur la mosaïque d'habitats des Ridens (têtes rocheuses et à proximité selon les coordonnées ci-dessous exprimées en degré décimaux - WGS 84) pour ne pas endommager des habitats sensibles et des espèces vulnérables. La mise en place d'ancrage est limitée à la bouée de surface.</p> <table border="1" data-bbox="920 507 1440 719"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E</td> <td>50,787966</td> <td>1,26993</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>50,789549</td> <td>1,335179</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>50,714035</td> <td>1,31098</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>50,712718</td> <td>1,242181</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces coordonnées correspondent à la zone « tampon » de la mesure visant à réglementer les arts trainants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens. Elle englobe l'ensemble de la mosaïque d'habitats des Ridens.</p>	Point	Latitude	Longitude	E	50,787966	1,26993	F	50,789549	1,335179	G	50,714035	1,31098	H	50,712718	1,242181
Point	Latitude	Longitude														
E	50,787966	1,26993														
F	50,789549	1,335179														
G	50,714035	1,31098														
H	50,712718	1,242181														
Point de contrôle	Absence d'embarcation ancrée dans la zone désignée															
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord																

Pêche de loisir

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **s'engage à** respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je prends connaissance de la réglementation (taille minimale de capture, quantité, espèces menacées, engin de pêche autorisé, marquage) et je la respecte.
<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral/Plaisance-et-loisirs-nautiques>
- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation de la mer et au littoral de la DDTM du Pas-de-Calais ou Préfecture maritime) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet, etc.). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).
- ✓ Je cherche à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible lorsque je navigue sur le site Natura 2000

Engagements

En complément des engagements de portée générale, le signataire **s'engage à** respecter les engagements liés à son activité :

<input type="checkbox"/>	<p>J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Gérer mes déchets et les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés ;○ Utiliser des cuves eau noire et eau grise lors des escales ;○ Ne pas déverser de l'essence dans l'eau et veiller aux fuites ;○ Limiter l'utilisation de peinture antifouling ;○ Utiliser des produits d'entretien et aux propriétés antifouling peu agressifs et respectueux de l'environnement.
Point de contrôle	

	Constat avéré de pollution
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

<input type="checkbox"/>	<p>Je m'engage à ne pas mouiller l'ancre sur la mosaïque d'habitats des Ridens (têtes rocheuses et à proximité selon les coordonnées ci-dessous exprimées en degré décimaux - WGS 84) pour ne pas endommager des habitats sensibles et des espèces vulnérables</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>E</td> <td>50,787966</td> <td>1,26993</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>50,789549</td> <td>1,335179</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>50,714035</td> <td>1,31098</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>50,712718</td> <td>1,242181</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces coordonnées correspondent à la zone « tampon » de la mesure visant à réglementer les arts trainants de fond et les filets sur les habitats sensibles à enjeux de la zone des hauts fonds des Ridens. Elle englobe l'ensemble de la mosaïque d'habitats des Ridens.</p>	Point	Latitude	Longitude	E	50,787966	1,26993	F	50,789549	1,335179	G	50,714035	1,31098	H	50,712718	1,242181
Point	Latitude	Longitude														
E	50,787966	1,26993														
F	50,789549	1,335179														
G	50,714035	1,31098														
H	50,712718	1,242181														

Point de contrôle	Absence d'embarcation ancrée dans la zone désignée
-------------------	--

Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	
--	--

Pêche professionnelle

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **s'engage à** respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je récupère les déchets collectés par mes engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage et les évacue dans des dispositifs de collecte adaptés.
- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation de la mer et au littoral de la DDTM du Pas-de-Calais ou Préfecture maritime) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet, etc.). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).

Engagements

En complément des engagements de portée générale, le signataire **s'engage à** respecter les engagements liés à son activité :

<input type="checkbox"/>	<p>J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Gérer mes déchets et les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés ;○ Utiliser des cuves eau noire et eau grise lors des escales ;○ Ne pas déverser de l'essence dans l'eau et veiller aux fuites ;○ Limiter l'utilisation de peinture antifouling ;○ Utiliser des produits d'entretien et aux propriétés antifouling peu agressifs et respectueux de l'environnement.
Point de contrôle	Constat avéré de pollution
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

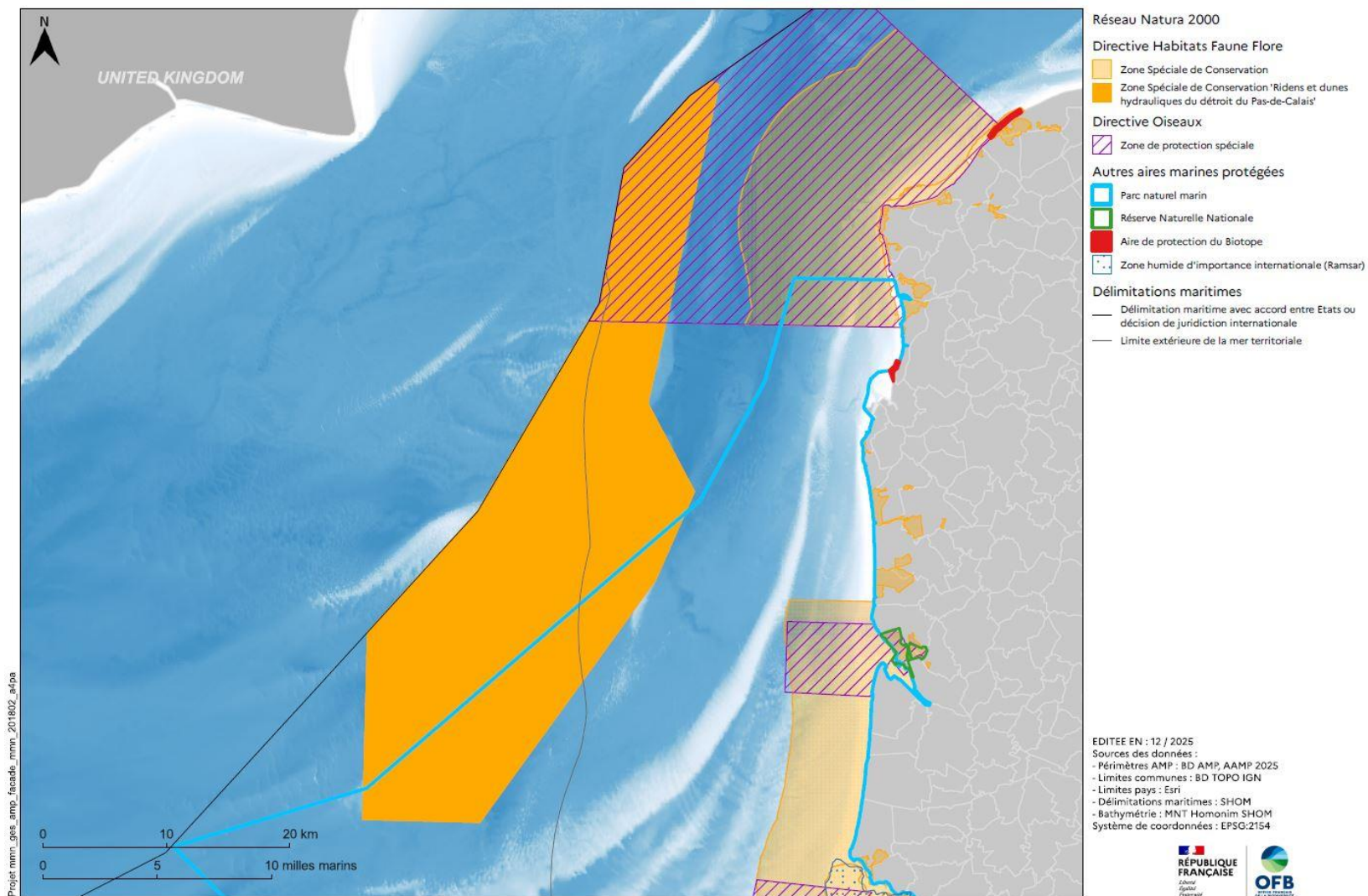
Annexes



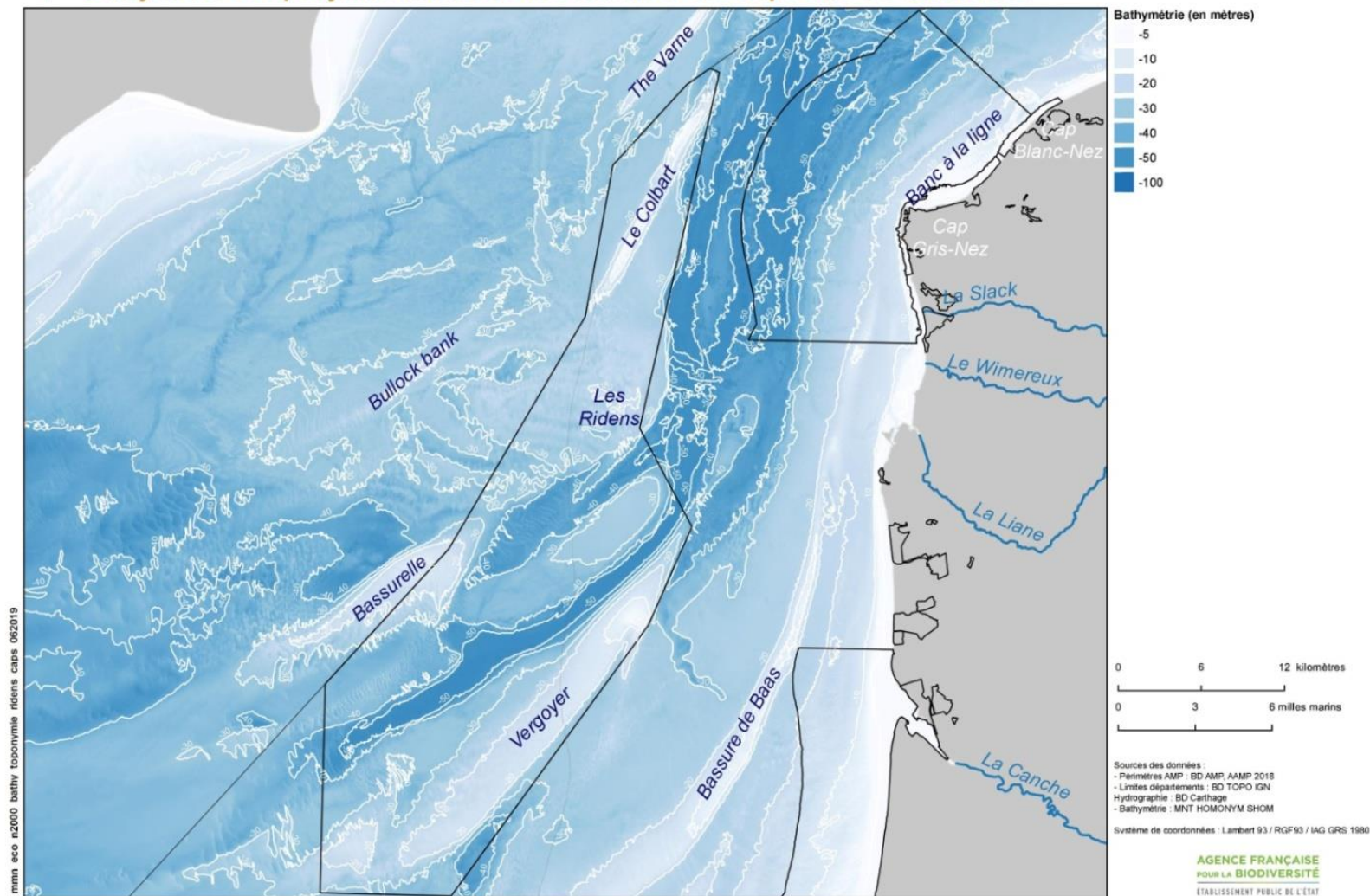
Annexe 1 : Cartes

ZSC RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS

Aires marines protégées françaises



Carte 2 : Situation des sites Natura 2000 Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais (ZSC)



Carte 3 : Cartographie de la bathymétrie et la toponymie sur la zone des Ridens

Annexe 2 : Liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Tableau IV : Liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

Code EU	Principales espèces/principaux habitats d'intérêt communautaire observés sur les sites	Statuts Directives DHFF
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Annexe I DH
1170	Récifs	Annexe I DH
1351	Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	Annexe II DH
1364	Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	Annexe II DH
1365	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)	Annexe II DH

Pour plus de détails, consultez le Tome 1 du DOCOB : « Etat des lieux du patrimoine naturel du site Natura 2000 Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».

Annexe 3 : Liste des contacts

Structures animatrices du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC) »

Ce sont les interlocutrices référentes pour toute information concernant le site (observations en tout genre, demande de renseignements, etc.).

Office Français de la Biodiversité (OFB)

4, rue du colonel Fabien - BP 34

76083 LE HAVRE

02.32.85.38.65

delegation.facade.mmn@ofb.gouv.fr

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Hauts-de-France

12 rue Solférino

62200 BOULOGNE-SUR-MER

03.31.10.90.50

03.31.10.90.58

crpmem@copeche.org

Annexe 4 : Signes de dérangement de la faune et attitudes à adopter

Au niveau national, les mammifères marins sont protégés par l'arrêté du 1er juillet 2011 (portant modification de l'arrêté du 3 septembre 2020) fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Celui-ci interdit pour les espèces de cétacés et de siréniens : « la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels incluant les prélèvements biologiques, la perturbation intentionnelle incluant l'approche des animaux à une distance de moins de 100 mètres dans les aires marines protégées mentionnées à l'article L. 334-1 du code de l'environnement, et la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. »

La faune, si elle est observée de trop près ou trop longtemps, peut être dérangée. Des dérangements répétés perturbent les animaux, les obligeant à s'éloigner de leur habitat. En période de reproduction, le dérangement peut être à l'origine d'une diminution du succès reproducteur. Pour les mammifères marins, ceci se traduit par le risque de séparation mère/jeune pouvant entraîner la mort du jeune.

Tableau V : Signes de dérangement et attitudes à adopter en fonction

	Signes de dérangement	Attitude à adopter
Mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Général : Fuite, accélération désorganisée, sauts et coups sur la surface de l'eau. <input type="checkbox"/> Cétacés : modification de la respiration (nombre de respiration à la surface, durée entre chaque respiration, durée des plongées). <input type="checkbox"/> Phoques : positionnement des adultes (mâles) entre le bateau et le reste du groupe, le groupe entier relève la tête, mise à l'eau (c'est déjà trop tard !). 	<input type="checkbox"/> Pour les observer, approcher un groupe d'individus sur le côté ou au 3/4 arrière, et non directement de front ou par l'arrière, et restez en parallèle.
		<input type="checkbox"/> Ne pas chercher pas à toucher les mammifères marins et encore moins à nager avec eux : ce sont des animaux fragiles et dangereux pour l'homme (risque de morsures, de coups, et/ou de transmission de maladies).
		<input type="checkbox"/> Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction.
		<input type="checkbox"/> Eviter de taper sur la coque pour attirer les mammifères marins.
		<input type="checkbox"/> Ne jamais couper leur trajectoire et ne pas chercher à les suivre.
<i>Si l'animal approche volontairement l'embarcation, évitez de couper sa trajectoire et de changer brusquement de régime moteur.</i>		

Sources : GECC, GMN.

Annexe 5 : Pour aller plus loin dans la réglementation : quelques adresses

**DREAL HAUTS-de-France
SERVICE EAU ET NATURE (SEN)**

53 rue de la vallée
80000 Amiens
☎ 03.22.82.90.60

Site web :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

**DDTM DU PAS-DE-CALAIS
DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL (DML)**

92 quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-Mer
☎ 03.61.31.33.00

Site web :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral>

**DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER (DIRM)
MANCHE-EST ET MER DU NORD**

4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE
☎ 02.35.19.29.99
Fax : 02.35.43.38.70

Site web :

<http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/>

**PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU
NORD**

5 Boulevard de la Bretonnière
50100 Cherbourg-en-Cotentin
☎ 02.33.92.60.61

Site web :

<https://www.premar-manche.gouv.fr/>

Annexe 6 : Points de contacts et ressources utiles

(dont guides de bonnes pratiques)

Loisirs en mer

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

Guide « Les écogestes en mer » :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Les%20%C3%A9cogestes%20en%20mer.pdf>

Guide des loisirs nautiques en mer – Sécurité et environnement :

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Plaisance

Pavillon bleu

Charte des plaisanciers pavillon bleu :

<https://pavillonbleu.org/la-charte-des-plaisanciers-pavillon-bleu/>

Plongée sous- marine en scaphandre autonome

Association Longitude 181 :

Charte internationale du plongeur responsable :

<https://www.longitude181.org/pdf/Charte-Francais.pdf>

Pêche de loisir

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

Guide des loisirs nautiques en mer – Sécurité et environnement :

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Fédération Nationale des Pêcheurs plaisanciers et Sportifs de France (FNPP)

Outils de communication de la FNPP :

<https://www.fnpp.fr/la-federation/les-outils/>

Communiqué de presse du 07/07/2010 :

https://www.anel.asso.fr/wp-content/uploads/2016/07/cp_signature_charte_peche_maritime_de_loisir_eco-responsable-1.pdf

Comité Régional de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer (FNPP) – Hauts-de-France – Haute-Normandie :

Site web :

<https://www.comite-regional-fnpp-hf-hn.fr/>

Annexe 7 : Formulaire d'adhésion à la Charte Natura 2000 du site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

CHARTRE NATURA 2000

« ZSC Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais »

Nom :

Prénom :

Pour les personnes morales :

Forme juridique :

Nom et prénom du représentant :

N° SIRET :

Adresse :

Activités :

Mail :

<input type="checkbox"/> <u>Adhésion individuelle</u>	<input type="checkbox"/> <u>Adhésion collective</u> (pour une structure) <u>Structure représentée</u> :
--	---

LA CHARTRE NE SE SUBSTITUE PAS AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR LIÉES AUX USAGES DE LA MER DONT J'AI CONNAISSANCE ET QUE JE RESPECTE

Recommandations générales

- Je m'engage à respecter l'ensemble des recommandations générales présentées dans cette charte.
- ✓ Je prends connaissance des **enjeux de conservation** du patrimoine naturel, des **objectifs de conservation**, et de la **réglementation** en vigueur sur le site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais », notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>.
- ✓ Je sollicite les structures animatrices à toute fin utile à la bonne application de la charte.

- ✓ Je cherche à m'informer et me former, pour connaître et aider à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (directive Habitats-Faune-Flore) présents sur le site Natura 2000.
- ✓ Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des mammifères marins, je prends connaissance des signes de dérangement et des attitudes à avoir (Annexe 4, pages 35 - 36) et, si besoin d'informations supplémentaires, je m'informe auprès du gestionnaire du site.
- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site et je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale (rôle de sentinelle) sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes au gestionnaire du site (Annexe 3, pages 33 - 34). Ces observations concernent en particulier les mammifères marins d'intérêt communautaire (observés en mer ou capturés) et, selon l'activité, la présence ou la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000, et l'apparition ou le développement d'espèces non indigènes/invasives.
- ✓ Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police. Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel des sites Natura 2000 : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte...).

Engagements de portée générale

(Cocher les engagements de son choix)

- Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin (habitats et espèces).

Recommandations par activités

- Je m'engage à respecter les recommandations liées à mon activité, présentées dans cette charte.

Engagements par activités

- Je m'engage à respecter les engagements liés à mon activité, sélectionnés plus avant, présentés dans cette charte.

Je m'engage, pour une durée de 5 ans, à compter de la réception, par la DDTM/DML du Pas-de-Calais, de ce formulaire d'engagement.

Date :

Signature :

Annexe 8 : CERFA 15278*01 – Déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 engagements de bonnes pratiques

DECLARATION D'ADHESION A UNE CHARTE NATURA 2000 ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

Articles L.414-3 II du code de l'environnement

Avant de remplir cette déclaration, lisez attentivement la notice d'information.

Cadre réservé à l'administration :

N° du (ou des) site(s) Natura 2000 : FR.....

Identifiant de la déclaration : Date de réception :

VOUS-MÊME

Agissant en qualité de : Propriétaire Mandataire¹ Autre :

Nom et prénom
ou raison sociale :

Pour les personnes morales :

Forme Juridique
(Association, GAEC,
EARL, SA, SCI) :

Nom et Prénom
du représentant² :

N° SIRET : N° PACAGE :
(n° attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises) le cas échéant, concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Coordonnées (Ne pas compléter si elles sont déjà connues de la Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))

Adresse :
permanente de l'adhérent

Code postal : Commune :

☎ : N° de télécopie :

Adresse électronique :

¹ Le terme « mandataire » désigne les personnes physiques ou morales qui bénéficient, sur des parcelles dont elles ne sont pas propriétaires, de droits réels ou personnels. Il recouvre les titulaires d'un bail rural. Le terme « mandat » est utilisé pour désigner l'acte juridique par lequel le propriétaire confie certains droits à d'autres personnes ou structures. L'adhérent doit être en mesure de fournir une copie des mandats lui conférant des droits réels ou personnels. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la constitution du dossier mais peut être demandée ultérieurement par la DDT.

² L'adhérent doit être en mesure de fournir une attestation de pouvoir du signataire, et lorsque nécessaire, une délibération de l'organe compétent. Ces pièces ne sont pas exigées au moment de la constitution du dossier mais peuvent être demandées ultérieurement en cas de contrôle.

EN CAS D'ADHESION CONJOINTE, IDENTIFICATION DES AUTRES UTILISATEURS

Si plusieurs utilisateurs souhaitent adhérer conjointement au propriétaire sur les différentes parcelles engagées, identifier les adhérents en complétant le paragraphe ci-dessous et l'annexe 1, le cas échéant.

Agissant en qualité de : Propriétaire Mandataire¹ Autre :

Nom et prénom <i>ou raison sociale</i>	
Pour les personnes morales :	
Forme Juridique <i>(Association, GAEC, EARL, SA, SCI)</i>	
Nom et Prénom ² du représentant	
N° SIRET :	N° PACAGE :
<i>(n° attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises)</i>	<i>le cas échéant, concerne uniquement les agriculteurs</i>
Aucun numéro attribué <input type="checkbox"/>	

Coordonnées <i>(Ne pas compléter si elles sont déjà connues de Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))</i>	
Adresse :	
<i>permanente de l'adhérent</i>	
Code postal :	Commune :
☎ :	N° de télécopie :
Adresse électronique :	

LISTE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS PAR SITE NATURA 2000

Cette partie est à renseigner par les utilisateurs d'espaces (associations, écoles, etc.) marins ou terrestres pour l'engagement de bonnes pratiques dans tout ou partie des sites Natura 2000. Ces engagements portent sur des activités qui ne sont pas soumises à une évaluation des incidences Natura 2000.

Code du site Natura 2000 ⁵	Libellé du site Natura 2000 ⁵	Numéro du Département ⁶	Type(s) de milieu(x) concerné(s) ou d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Application territoriale des engagements (totalité du site, commune, parcelles, etc.)	Nom du/des adhérent(s) concerné(s)
FR _____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			
_____		__			

⁵ Les codes (FR _____) et les libellés sont disponibles sur le site internet de l'Inventaire national du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>

⁶ Pour les sites marins ou parties marines de sites mixtes ou sites interdépartementaux, indiquer le numéro du département coordonnateur

VOS ENGAGEMENTS

Je **déclare** adhérer à la charte Natura 2000 pour une durée de :

- 5 ans à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la direction départementale des territoires (et de la mer)
- Dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une charte, jusqu'au

Je **m'engage (nous nous engageons)** :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000,
- A respecter, pour les parcelles et les sites identifiés précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités identifiés ci-dessus et dont le détail figure en annexe,
- A informer la Direction départementale des territoires (et de la mer) et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévu par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'**atteste (nous attestons) sur l'honneur** :

- L'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

Fait à : le :

Fait à : le :

NOM :

NOM :

Signature de l'adhérent

(ou du représentant pour les personnes morales)

Signature de l'adhérent

(ou du représentant pour les personnes morales)

Identifiant de la déclaration :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Copie d'un document d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire du formulaire de la charte identifiant les engagements auxquels l'adhérent a souscrit, dûment renseigné, daté et signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte <input type="checkbox"/> pages « Annexe 1 » (identification et signature des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles ou des espaces engagés, à une échelle 1/25000 ^{ème} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion et des pièces jointes mentionnées ci-dessus devra être transmise :

- à la **Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))** du (des) département(s) dans le(s)quel(s) se situent les parcelles engagées ou le (les) site(s) Natura 2000 concerné(s) ; si les engagements portent sur un site Natura 2000 interdépartemental, adresser la copie de la déclaration et les pièces jointes à la DDT(M) du département coordonnateur ;

Joindre également ce dossier à **chaque service fiscal des départements** concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDT(M) du département, si l'adhésion donne lieu à contrepartie fiscale ou à l'accès à certaines aides publiques.

Pensez à conserver l'exemplaire original de votre déclaration.

Table des annexes

<i>Annexe 1 : Cartes.....</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 2 : Liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire.....</i>	<i>30</i>
<i>Annexe 3 : Liste des contacts.....</i>	<i>32</i>
<i>Annexe 4 : Signes de dérangement de la faune et attitudes à adopter.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 5 : Pour aller plus loin dans la réglementation : quelques adresses.....</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 6 : Points de contacts et ressources utiles.....</i>	<i>38</i>
<i>Annexe 7 : Formulaire d'adhésion à la Charte Natura 2000 du site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 8 : CERFA 15278*01 – Déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 engagements de bonnes pratiques.....</i>	<i>43</i>

Glossaire

C

COFIL : COmité de PIlotage

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

D

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DFM MMN : Délégation de Façade Maritime Manche - Mer du Nord

DH(FF) : Directive Habitats (Faune Flore)

DIRM : Direction Inter-Régionale de la Mer

DML : Délégation Mer et Littoral de la DDTM

DOCOB : DOcument d'OBjectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

EMR : Énergies Marines Renouvelables

ENI : Espèces Non-Indigènes

H

HdF : région Hauts-de-France

I

IC : Intérêt Communautaire

M

MEMN : Manche Est - mer du Nord

MMN : Manche – Mer du Nord

O

OFB : Office Français de la Biodiversité

OLT : Objectifs à Long Terme

OO : Objectifs Opérationnels

P

PREMAR : Préfecture Maritime

Z

ZSC : Zone Spéciale de Conservation (DHFF)